

# Le plan de gestion du fleuve Somme

## Un projet ambitieux pour 2011

Dans la continuité de ses actions menées sur les rivières du bassin, le syndicat mixte AMEVA a été sollicité par le Conseil Général pour élaborer un plan de gestion sur le fleuve Somme.

Au-delà du canal et du contre-fossé gérés par l'agence fluviale du département, l'emprise de cette étude intégrera également de nombreux bras de décharge et tronçons de rivière naturelle dont la connaissance et la gestion font aujourd'hui défaut. Au total, un réseau hydrographique de plus de 210 km s'étendant de Péronne à Saint-Valery-sur-Somme sera concerné.



Bras de la Somme rivière à Etinehem



Contre-fossé à Méricourt-sur-Somme



Canal de la Somme à Bourdon



En tenant compte des travaux et projets programmés sur la partie navigable du fleuve, cette étude ambitieuse visera à proposer un schéma d'actions global et cohérent à l'échelle de la vallée.

Ce dernier devra répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE Artois Picardie (atteinte du bon état écologique, restauration de la continuité

**PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE :**  
 117 km de canal de la Somme  
 56 km de contre-fossés  
 28,5 km de bras de décharge et de rivière naturelle

2,5 km de voies navigables entre le canal du Nord et Sormont  
 6,5 km de rivière naturelle domaniale

écologique, préservation des milieux aquatiques,...), ainsi qu'à divers enjeux tels que la conciliation des usages (navigation, pêche, gestion des niveaux d'eau,...) ou

encore la réduction du risque inondation. Prévue sur une période de 12 mois, la réalisation de ce projet constituera l'un des chantiers majeurs de l'année 2011.

## Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

### Une démarche à suivre...

Le 4 mars 2010, la France était condamnée par l'Union européenne pour mauvaise transposition de l'article 6 de la Directive "Habitats, Faune Flore" (92/43/CEE). L'une des réponses apportées par l'Etat a été de renforcer le dispositif d'évaluation des incidences des projets mis en œuvre dans ou à proximité des sites Natura 2000. Ainsi, le 9 avril 2010 un premier décret est paru dressant la liste des projets et activités déjà soumis à un encadrement réglementaire et qui nécessiteront désormais une étude d'incidence. Ce décret est complété par une liste locale (départementale) définie en concertation avec les représentants des usagers du territoire.

Dans le département de la Somme cet

arrêté a été publié en décembre 2010. L'évaluation est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et espèces présents. S'il résulte de l'analyse des incidences que ce projet peut avoir des effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000, le dossier devra prévoir des mesures compensatoires permettant de supprimer ou réduire ces impacts.

En sa qualité d'opérateur chargé de l'élaboration des documents d'objectifs, l'AMEVA accompagnera les porteurs de projets dans la constitution des dossiers d'évaluation.



### Bienvenue aux nouveaux membres de l'AMEVA

Plusieurs structures intercommunales nous ont rejoints cette année : les Communauté de communes du Haut Clocher, de Haute Picardie, du Val de Noye, Authie Maye, et de la Région d'Hallencourt

# ameva.info

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA SOMME

Edito du président

L'année.

Bernard Lenglet, Président de l'AMEVA

## Les inondations de la Somme 10 ans après Un événement sans précédent



Type d'aménagements mis en place pendant les 2 mois d'inondation

2 500 maisons inondées, 1 100 personnes évacuées, 200 millions d'euros de dommages, tel est le triste bilan de ces inondations qui ont laissé de profonds traumatismes.

Si de nombreuses régions en France et en Europe furent également victimes d'inondations importantes en 2001, la crue de la Somme reste exceptionnelle tant par sa durée (plus de 2 mois) que par le volume que le fleuve a dû évacuer (2,3 milliards de m<sup>3</sup> d'octobre 2000 à septembre 2001).



3<sup>ème</sup> passe à Saint-Valery-sur-Somme

### Qu'a-t-on fait depuis ?

Rapidement les pouvoirs publics, élus locaux et acteurs de terrain ont décidé d'engager un programme de travaux d'urgence ("programme vallée et baie de Somme") et de créer une structure (devenue depuis AMEVA)

fédérant les collectivités du bassin versant afin de mieux appréhender cette problématique de gestion du risque inondation.

Les dispositifs de suivi et surveillance du fleuve ont également été renforcés. Aujourd'hui, les travaux se poursuivent sur l'ensemble du bassin grâce aux divers programmes d'actions (PAPI Somme, Plan Somme) conduits par le syndicat mixte AMEVA et avec le soutien



Repère de crue matérialisant le niveau des plus hautes eaux en 2001, Pont-Rémy

financier de l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le Conseil Régional de Picardie et les Conseils généraux de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

D'importants travaux ont été entrepris (création d'ouvrages hydrauliques, réfection de digues, ...), des mesures de prévention ont été mises en place (PPRI, PCS, repères de crue, ...) afin de ne plus reproduire les erreurs du passé et pour promouvoir une véritable culture du risque inondation jusque-là inexistante.

"Dix ans après"  
Colloque sur les inondations  
de 2001 dans la Somme  
Les 19 et 20 octobre 2011



[www.ameva.org](http://www.ameva.org)

# Réduction des pesticides : tous concernés

## Les communes s'engagent...

Dans le cadre de la charte régionale d'entretien des espaces publics, plusieurs communes du territoire du SAGE Haute Somme se sont engagées à réduire l'utilisation de pesticides en réalisant leur plan de désherbage. Ainsi, elles bénéficieront de subventions pour l'achat de matériels adaptés (désherbeur thermique, broyeur,...). Monsieur Michel Boulogne, conseiller général et maire de Roisel, nous explique pourquoi sa commune a souhaité adhérer à cette démarche.



### Pourquoi la commune a-t-elle choisi de réaliser son plan de désherbage ?

La prise de conscience a été collective, elle consiste à refuser l'utilisation systématique des herbicides qui dégradent la qualité de l'eau et qui n'est pas sans impact sur la santé des agents d'entretien.

### Atteindre l'objectif "zéro phytosanitaire" dans votre commune vous semble-t-il réalisable ?

L'objectif "zéro phyto" n'est envisageable que sur le moyen terme. Il faut avant tout sensibiliser la population sur le fait que certains espaces publics peuvent être traités de manière jardinée, d'autres pouvant être aménagés de façon plus naturelle où la biodiversité a toute sa place. Il existe des alternatives, tel que le désherbage mécanique, thermique ou manuel. Par exemple, les pratiques comme le paillage ou l'utilisation de plantes couvre-

sol limitent fortement le désherbage. La sensibilisation doit également être élargie aux habitants qui jardinent et qui ont encore trop facilement recours aux traitements chimiques.

### La commune est l'une des premières du bassin à se lancer dans un plan de désherbage, pensez-vous que d'autres suivront votre exemple ?

En tant que chef-lieu de canton, nous nous devons de montrer l'exemple. Je pense qu'il faudra plusieurs années car la notion de "propre" est encore fortement ancrée dans notre culture mais les mentalités évoluent, certaines communes (comme Péronne) affichent d'ailleurs des résultats probants dans ce domaine.

### Allez-vous communiquer auprès des Roiseliens pour leur expliquer cette initiative ?

Oui, mais il n'est pas sûr que les administrés comprennent bien notre démarche dans un premier temps.



Monsieur Michel Boulogne

Cette notion d'entretien différencié des espaces doit être expliquée, car elle peut être assimilée à un certain "laisser-aller". On peut déjà s'appuyer sur l'exemple de certaines communes où les évolutions sont notoires et où l'on voit de plus en plus de jachères ou de pelouses fleuries, de plates bandes semées de fleurs sauvages, de massifs paillés,... qui nécessitent peu d'entretien, constituent des niches de biodiversité et respectent notre environnement.

## Des Mesures Agri-Environnementales pour les exploitants agricoles

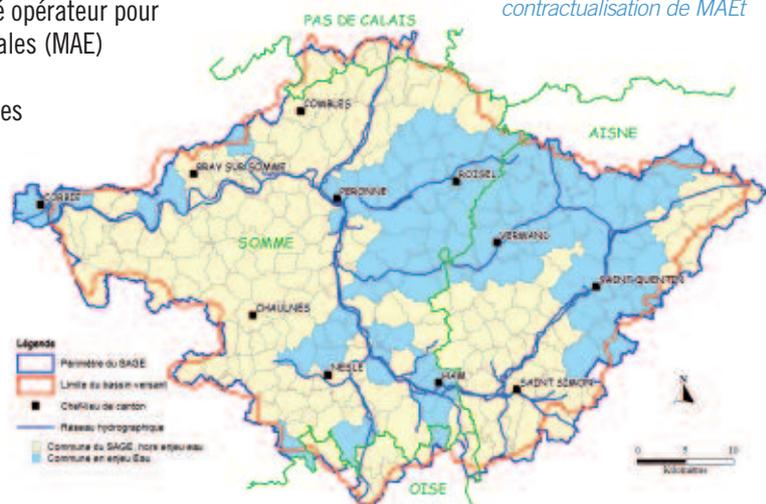
### Vers l'amélioration de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau de la nappe souterraine et des rivières étant impactée par les pesticides et les nitrates sur la Haute Somme, l'AMEVA s'est porté opérateur pour accompagner la mise en place des Mesures Agri-Environnementales (MAE) sur ce territoire.

Ce dispositif permet aux exploitants agricoles de bénéficier d'aides financières en contrepartie de la contractualisation de mesures. Ces actions concernent la réduction de l'utilisation des pesticides, la limitation de la fertilisation et la préservation d'éléments fixes du paysage (haies, bandes enherbées, talus...). Le but est de limiter l'apport de substances polluantes dans la nappe et les rivières, et donc d'en améliorer leur qualité durablement.

Sur le bassin versant, les agriculteurs de 91 communes, présentant un enjeu important quant à la ressource en eau, peuvent désormais s'engager dans une MAE. Il s'agit essentiellement des bassins de la Cologne, de l'Omignon et de la Somme amont.

Communes du SAGE Haute Somme concernées par la contractualisation de MAE



Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec l'AMEVA : 03 22 33 09 97 ou sagehautesomme@orange.fr

# Restauration de l'Avre amont

Entretien avec M. Jacques BERTRAND,

Président du syndicat intercommunal de la vallée de l'Avre  
et maire de La Neuville-Sire-Bernard

## Pouvez-vous nous présenter votre syndicat ?

Le syndicat a pour compétence l'entretien et l'aménagement des rivières Avre (de Roiglise jusque Moreuil), Trois Doms (de Ayencourt jusqu'à Pierrepont-sur-Avre) et Braches (de Hargicourt jusqu'à La Neuville-Sire-Bernard).

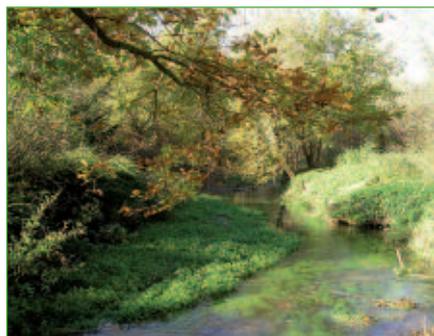
Au total, 27 communes sont membres du syndicat pour un réseau hydrographique de 60 km.

## Quelle démarche a entrepris votre syndicat pour atteindre le bon état écologique en 2015 ?

Pendant de nombreuses années, l'entretien des rivières consistait à effectuer le curage des rivières à l'aide d'une pelle mécanique. Aujourd'hui, on s'aperçoit que cette pratique a eu des conséquences négatives sur le lit des cours d'eau sans pour autant réduire le risque inondation. C'est pourquoi, en 2008 un programme décennal de travaux a été élaboré avec le syndicat mixte AMEVA.

Un diagnostic parcellaire a été réalisé sur l'ensemble du réseau, et au regard des problématiques recensées, différents travaux ont été préconisés.

La mise en œuvre de la première tranche de travaux (2010-2014) a nécessité une Déclaration d'Intérêt Général (enquête publique menée du 22 mars au 23 avril 2009) et l'arrêté préfectoral a été signé le 10 septembre 2010.



Paysage de l'Avre (Becquigny)

## Quels travaux sont préconisés dans ce programme 2010-2014 ?

Les travaux menés dans le cadre du programme 2010-2014 contribuent à la fois aux exigences de la DCE, mais tiennent aussi compte des usages présents sur le réseau (zones urbaines, pêche, chasse, andonée, agriculture).

Ils sont divisés en deux catégories : les travaux d'entretien courant (gestion des embâcles, de la végétation aquatiques...) et les travaux d'aménagement et de restauration (reboisements, arasement de seuils, restauration de frayères...).



Restauration de berge (Roye)

## Pensez-vous que l'objectif d'atteinte du bon état écologique soit envisageable ?

Les travaux mis en œuvre par le syndicat répondent à des altérations physiques des cours d'eau.

Bien entendu, ces travaux ne résolvent pas les dysfonctionnements observés à l'échelle du bassin : ruissellement/érosion des sols notamment.

Toutefois, une dynamique est initiée sur divers sous bassins pour lutter contre ces phénomènes. Ainsi, sur le secteur d'Avricourt (tête de bassin de l'Avre), un programme de travaux a été validé pour réduire l'érosion des sols. De même, sur le bassin d'Assainvillers (Trois Doms).

Par ailleurs, les stations d'épuration de Montdidier et Pierrepont-sur-Avre sont en pleine restauration. A l'issue des travaux, l'impact des rejets dans les cours d'eau sera réduit, notamment lors d'épisodes pluvieux importants.

Je pense que c'est l'ensemble de toutes ces actions menées à l'échelle du bassin de l'Avre qui permettra d'atteindre cet objectif ambitieux.

## Les "Olympiades de l'eau et de la biodiversité"

Le bassin de la Somme à l'honneur

Dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a organisé en 2010, sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie, un concours sur le thème de l'eau et de la biodiversité : "Les Olympiades de l'eau et de la biodiversité".

Le 23 novembre 2010, une cérémonie était organisée à Lille afin de récompenser les lauréats.

Deux structures de la Somme ont été récompensées dans la catégorie "Projets de protection ou de restauration de milieux aquatiques" :

- l'Association Syndicale de la rivière de la Selle a remporté le premier prix pour les travaux de reboisements sur la rivière des Evoissons à Guizancourt,
- la Communauté de Communes du Vimeu Vert a remporté la troisième place pour les travaux de restauration de la rivière Trie à Cahon et Toeufles.



Rivière Trie (Toeufles)

Ces prix récompensent les efforts menés par les maîtres d'ouvrage depuis plusieurs années pour restaurer les cours d'eau et poursuivre l'objectif d'atteinte du bon état écologique.